



Indivision succession repartition deséquilibrée

Par **jmml1**, le **01/02/2017** à **13:42**

bonjour

ma mère est décédée en 2009 (mon père était déjà décédé)

la maison familiale a été occupée à titre gratuit par mon frère jusqu' à cette année (avec mon consentement et celui de ma soeur)

nous vendons la maison (on est tous d accord pour le faire)

nous voudrions , tous les 3, que mon frère qui a occupé la maison ne touche pas sa part en rétribution de l occupation gratuite pendant 8 ans.

pour être précis, il n y a aucun litige entre nous. nous sommes tous les 3 d accord

est ce possible ?

de quelle façon pour éviter une taxation forte ?

merci

Par **amajuris**, le **01/02/2017** à **18:43**

bonjour,

je vous conseille de consulter un notaire qui sera nécessaire pour la vente de la maison. cela peut être considéré comme une indemnité d'occupation d'un bien indivis par un seul indivisaire.

salutations